

RCS : NIMES Code greffe : 3003

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NIMES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 01169 Numéro SIREN : 884 509 233 Nom ou dénomination : 2MSZ
--

Ce dépôt a été enregistré le 25/08/2022 sous le numéro de dépôt B2022/013899

2MSZ
Liasse fiscale 2021

Exercice comptable du 01/01/2021 au 31/12/2021

Document reçu par les services fiscaux le 27/04/2022 à 15:35

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01/01/2021	et clos le	31/12/2021	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE ****	
2MSZ - SIREN : 884509233		**** SUR TELEDEC.FR ****	
Adresse du siège social:		Ancienne adresse en cas de changement:	
PORT ROYAL			
30240 LE GRAU-DU-ROI			

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

B ACTIVITE

Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable à taux normal	Déficit
	Bénéfice imposable à 15 %	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %
2. Plus-values		
PV à long terme imposables à 15 %	PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art. 238 quindecies)
Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %	
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches		
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité	Zone de restructuration de la défense
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	Autres dispositifs
Société d'investissement	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %
Immobilier cotée		
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)		

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-8D)

Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre
Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? Oui	Si oui, indication du logiciel utilisé	CIEL
---	--	------

Comptable, conseil ou CGA :

Visa : CGA

Viseur conventionné :

Identité du déclarant:

Date: 01/02/2022 Lieu: LE GRAU-DU-ROI

Civilité du déclarant : M

Nom du déclarant : MOSTAKIL Said

Qualité du déclarant : Président

Examen de conformité
fiscale (ECF)

prestataire :

IMPOT SUR LES SOCIETES										N° 2065 bis-SD 2022	
Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)		ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065						ADAPTE A LA TELEDECLARATION PAR TELEDEC.FR			
										Si déposé néant, cochez la case : ☒ X	
H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES											
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b				
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾								c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées								d			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾								e			
								f			
								g			
								h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾								i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI								j			
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾								Total (a à h)			
I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES											
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-6 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et été de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants			Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:						
					à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les			
						Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements		
1			2	3	4	5	6	7	8		
J DIVERS											
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)											
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS											
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION											
REMUNERATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A		0%	15%	19%			
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽¹⁾				MVLt restant à reporter à l'ouverture de l'exercice							
				MVLt imputée sur les PVLt de l'exercice							
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽²⁾				MVLt réalisée au cours de l'exercice							
				MVLt restant à reporter							
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)											
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice				Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice							

Désignation de l'entreprise : 2MSZ - SIREN : 884509233				Neant ☐			
Durée de l'exercice en nombre de mois : 12				Durée de l'exercice précédent : 11			
				Exercice N clos le 31/12/2021			
ACTIF				Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010	012			
		Autres*	014	016			
	Immobilisations corporelles*		028	030			
	Immobilisations financières* (1)		040	042		2 000	
	Total I (5)		044	048		2 000	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052			
		Marchandises*	060	062			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070			
		Autres* (3)	072	074			
	Valeurs mobilières de placement		080	082			
	Disponibilités		084	086		45 313	
	Charges constatées d'avance*		092	094			
Total II		096	098		45 313		
Total général (I + II)				110	112		47 313
PASSIF						Exercice N NET 4	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120		1 500	
	Écarts de réévaluation			124			
	Réserve légale			126			
	Réserves réglementées*			130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)			131			
	Report à nouveau			134		-865	
	Résultat de l'exercice			136		32 762	
	Provisions réglementées			140			
Total I			142		33 397		
Provisions pour risques et charges			Total II		154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166		1 095	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)			169	7 492	12 821	
	Produits constatés d'avance			174			
	Total III			176		13 916	
Total général (I + II + III)				180		47 313	
REVENUS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(1)	Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5)	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

101

Exercice N clos le
31/12/2021

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				dont export et livraisons intracommunautaires		209		210	
	Production vendue		Biens				215		211	80 704
			Services *				217		218	
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222		
	Production immobilisée *							224		
	Subventions d'exploitations reçues							226	23 370	
	Autres produits							230		
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							232	104 074	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)							234	
		Variation de stocks (marchandises) *							236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)							238	34 184		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *							240			
Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)					242	25 378		
Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)				243		244	3 615	
Rémunérations du personnel *							250	6 115		
Charges sociales (cf. renvoi 380)							252	515		
Dotations aux amortissements *							254			
Dotations aux provisions							256			
Autres charges		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *				259		262		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				260				
Total des charges d'exploitation (II)							264	69 807		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	34 267		
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)			294			
Produits exceptionnels (IV)							290			
Charges exceptionnelles (VI)		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)				347		300		
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)				348				
Impôt sur les bénéfices * (VII)							306	1 505		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)							310	32 762		
Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2						312	32 762	314		
B - RÉSULTAT FISCAL										
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318					
	Provisions non déductibles *				322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	1 505				
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 249 sexies D)		249	251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999					
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997					
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZIUV - I V (44 octies et octes A)	987	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	342			
	(I) (44 sexies A)	989	ZRID (44 terdecies)	127	ZRR (44 quimdecies)	138				
	Bassins d'emplois à redynamiser (44 duodecies)	991	Investissements outre-mer	344	ZI-VNG (44 quaterdecies)	345				
	BLD (44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septedecies)	993						
	Créances dnc au titre du report en arrière du déficit	346	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	655	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies V)	643	350	23 370		
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	645	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	617	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	618				
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies E)	641	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfices col. 1 Déficit col. 2		352	10 897	354				
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356					
	Déficits antérieurs reportables *		865 dont imputés sur le résultat :			360	865			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col. 1 Déficit col. 2		370	10 032	372				

DÉTAIL DES DÉDUCTIONS DIVERSES

SUBVENTION D'EXPLOITATION COVID19

23 370

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2022

Adapté pour l'usage des entreprises
par l'IAA DICI, IIRFormulaire obligatoire (article 512 du CGI)
Affecté au Code général des impôts

Désignation de l'entreprise : 2MSZ - SIREN : 884509233

Néant ☐

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	001		002		003		004		005			
	Autres	010		012		013		014		015			
Immobilisations corporelles	Terrains	020		022		023		024		025			
	Constructions	030		032		033		034		035			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	040		042		043		044		045			
	Installations générales, agencements divers	050		052		053		054		055			
	Matériel de transport	060		062		063		064		065			
	Autres immobilisations corporelles	070		072		073		074		075			
Immobilisations financières		080	2 000	082		083		084		085	2 000		
TOTAL		090	2 000	092		093		094		095	2 000		
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations, dotations de l'exercice		Diminutions, amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499		500			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		503		504		505			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		513		514		515			
	Constructions	520		522		523		524		525			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		533		534		535			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		543		544		545			
	Matériel de transport	550		552		553		554		555			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		563		564		565			
TOTAL		570		572		573		574		575			
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR)									
Nature des immobilisations cédées, virées de poste à poste, mises hors service ou reintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle	1												
	2												
	3												
	4												
	5												
	6												
	7												
	8												
	9												
	10												
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	1	2	3	4	Court terme *	Long terme							
					5	19 % 6	15 % ou 12,8 % 7	0 % 8	9				
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	581	586	581	587	589	589				
Plus-values taxables à 19 % 10				579	Regularisations	590	583	591	595				
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-N01

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : <u>2MSZ - SIREN : 884509233</u>										Néant ☐																																																																																																																											
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																																																																																																																																					
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice																																																																																																																												
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606																																																																																																																													
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607																																																																																																																													
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616																																																																																																																													
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626																																																																																																																													
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636																																																																																																																													
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646																																																																																																																													
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656																																																																																																																													
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666																																																																																																																													
TOTAL		680		682		684		686																																																																																																																													
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td colspan="6">B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</td> <td colspan="6">C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)</td> </tr> <tr> <td></td> <td colspan="2">Dotations</td> <td colspan="2">Reprises</td> <td></td> <td colspan="5">Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes</td> </tr> <tr> <td>Fonds commercial</td> <td>681</td> <td></td> <td>683</td> <td></td> <td>1</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Immob. incorporelles</td> <td>700</td> <td></td> <td>705</td> <td></td> <td>2</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Terrains</td> <td>710</td> <td></td> <td>715</td> <td></td> <td>3</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Constructions</td> <td>720</td> <td></td> <td>725</td> <td></td> <td>4</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Inst. techniques mat. et outillage</td> <td>730</td> <td></td> <td>735</td> <td></td> <td>5</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Inst. générales, agencements amén. div.</td> <td>740</td> <td></td> <td>745</td> <td></td> <td>6</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Matériel de transport</td> <td>750</td> <td></td> <td>755</td> <td></td> <td>7</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Autres immobilisations corporelles</td> <td>760</td> <td></td> <td>765</td> <td></td> <td></td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>770</td> <td></td> <td>775</td> <td></td> <td colspan="5">TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD</td> <td>780</td> </tr> </table>												B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)							Dotations		Reprises			Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes					Fonds commercial	681		683		1						Immob. incorporelles	700		705		2						Terrains	710		715		3						Constructions	720		725		4						Inst. techniques mat. et outillage	730		735		5						Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		6						Matériel de transport	750		755		7						Autres immobilisations corporelles	760		765								TOTAL	770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD					780
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)																																																																																																																															
	Dotations		Reprises			Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes																																																																																																																															
Fonds commercial	681		683		1																																																																																																																																
Immob. incorporelles	700		705		2																																																																																																																																
Terrains	710		715		3																																																																																																																																
Constructions	720		725		4																																																																																																																																
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		5																																																																																																																																
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		6																																																																																																																																
Matériel de transport	750		755		7																																																																																																																																
Autres immobilisations corporelles	760		765																																																																																																																																		
TOTAL	770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD					780																																																																																																																											
II DÉFICITS REPORTABLES																																																																																																																																					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)										982	865																																																																																																																										
Fusion-absorption : déficits transférés de plein droit (art 209-B-2)		982 bis		Fusion-absorption : nombre d'opérations		982 ter																																																																																																																															
Déficits imputés										983	865																																																																																																																										
Déficits reportables										984																																																																																																																											
Déficits de l'exercice										860																																																																																																																											
Total des déficits restant à reporter										870	0																																																																																																																										
IV DIVERS																																																																																																																																					
Primes et cotisations complémentaires facultatives					dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI, dont Madelin			325		381																																																																																																																											
					dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			327																																																																																																																													
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *					dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS			326		380																																																																																																																											
N° du centre de gestion agréé										388																																																																																																																											
Montant de la TVA collectée										374																																																																																																																											
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378																																																																																																																											
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399																																																																																																																											
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398																																																																																																																											
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397																																																																																																																											

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise: 2MSZ - SIREN : 884509233

Néant ☐*

Exercice ouvert le: 01/01/2021 et clos le: 31/12/2021

Données en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :	376	1
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	

Effectifs affectés à l'activité artisanale

881

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	80 704
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	80 704

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	23 370
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	23 370

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾

Achats	121	34 184
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	11 578
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	45 762

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	137	58 312
---	-----	--------

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).	117	58 312
---	-----	--------

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	022	Effectifs au sens de la CVAE * 023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	026	
Période de référence	024	160
Date de cessation		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

Titre	M	Nom complet	MOSTAKIL Said					
Nom marital			% de détention	100	Nb de parts ou actions		150	
Naissance :	Date	19/09/1976	N° Département	99	Commune	Boudinar Tamsaman	Pays	MAROC
Adresse :	26 Impasse des Cistes							
	30240							
	LE GRAU DU ROI							
Titre	Nom complet							
Nom marital			% de détention			Nb de parts ou actions		
Naissance :	Date		N° Département		Commune		Pays	
Adresse :								

7.

FILIALES ET PARTICIPATIONSADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)Néant ☒

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | 2MSZ - SIREN : 884509233 |

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	
--	-----	--

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
.....		
.....		

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021 ou Année : 2021	
Dénomination de l'entreprise : 2MSZ	Néant ☒
SIREN de l'entreprise : SIREN : 884509233	PME au sens communautaire ☐
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre ☐	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination et adresse	
SIREN	

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD	
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD	
CRÉANCES REPORTABLES	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD	
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 x 9 %3) + (ligne 2 x 9 %3) x 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD	
dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail	2
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD	
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de création audiovisuelle et cinématographique, redevances versées aux organismes de gestion collective et rémunérations versées directement aux auteurs (article 220 sexies A du CGI) cf n°2079-CAC-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des bailleurs pour abandon de loyers commerciaux (article 20 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	

II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE		
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES		
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)		
CRÉANCES REPORTABLES		
Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD		
Crédit d'impôt en faveur de la recherche (article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD		
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM		
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE		
Crédit d'impôt famille (article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD		
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD		
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD		
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD		
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD		
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD		
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD		
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD		
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD		
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 quater X du CGI) cf n°2079-CIOL-SD		
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :		

III - CAS PARTICULIERS		
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N		
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS		



DECLOSER
adapté à la télédéclaration
par TELEDEC.fr

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DÉCLARATION DES LOYERS PROFESSIONNELS

Mise à jour permanente des valeurs locatives

Entreprise déclarante

2MSZ - SIREN : 884509233

Année de déclaration

Déclaration des loyers prévus pour l'année : 2022

Local

Référence du local	3013302779175610A0202201	
Invariant du local	301330277917	
Adresse du local	9001 PORT ROYAL Lot 2036 - Bâtiment 08, étage 00, entrée 01 30240 LE GRAU DU ROI	
Précisions sur l'adresse		
Propriétaire du local	SCI DELU 6540	
SIREN du propriétaire du local	805247780	
Mode d'occupation du local	Locataire	
Montant du loyer annuel du local	13 800	
Date de fin d'occupation du local (laisser vide si non applicable)		

2 MSZ

SASU

Au Capital de 1 500 euros

Siège Social Centre Commercial Port Royal

30240 LE GRAU DU ROI

RCS NIMES n° 884509233

Assemblée générale Ordinaire du 30/06/2022

Au GRAU DU ROI

Le 30 Juin 2022

11 heures

M MOSTAKIL Said, l'associé unique exerçant la gérance de la société 2 MSZ, SASU au Capital de 1 500,00 euros, a présidé l'Assemblée Générale Ordinaire au Centre Commercial Port Royal 30240 LE GRAU DU ROI, siège social de la société.

M MOSTAKIL Said, associé unique, l'assemblée est donc déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président rappelle que l'Assemblée va délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes**
- Affectation du résultat**

Première résolution : approbation des comptes annuels

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021 et se soldant par un bénéfice net de 10 032€.

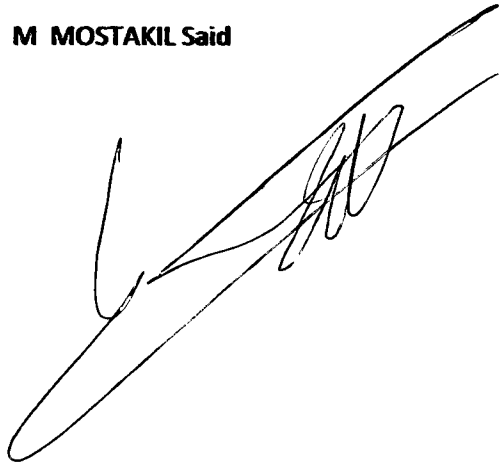
Deuxième résolution : affectation du résultat

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 10 032€, de la manière suivante

- 5% à la réserve légale, soit 75€**
- Le solde en Report à nouveau, soit 9 957€**

L'associé unique

M MOSTAKIL Said

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop on the left and a series of smaller, more intricate strokes on the right, all contained within a large, elongated oval shape.

SASU 2MSZ

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Faits caractéristiques.

Le bilan de l'exercice présente un total de 47 313 euros

Le compte de résultats, présenté sous forme de liste, affiche un total de produits de 104 074 euros et un total de charges de 69 807 euros, dégagant ainsi un résultat brut de 34 267 euros

L'exercice considéré débute le 01/01/2021 et finit le 31/12/2021.

PRINCIPES COMPTABLES, METHODE D'EVALUATION.

COMPTABILITE DES COMPTES.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de bases et aux règles générales d'établissements et de présentation des comptes annuels.

La méthode de bases retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

PRINCIPALES METHODES UTILISEES

Immobilisations

Les Immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût (prix d'achats et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée des biens.

Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels : 1 à 5 ans

Aménagements des terrains : 10 à 30 ans

Constructions : 15 à 50 ans

Aménagements des constructions : 7 à 10 ans

Installations générales, agencements et aménagements : 5 à 15 ans

Matériel de transports : 3 à 5 ans

Mobilier, matériels de bureaux, matériels informatiques : 3 à 10 ans

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

DISPONIBILITES

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the left.